

- F1: Nombre de points d'éclairage par circuit
 Art. 10.1.3.8.2
 Le nombre de points d'éclairage alimenté par un même circuit est limité à 8.
 Dans le cas de spots ou bandeaux lumineux, on compte un point d'éclairage par tranche de 300 VA.
- Protection des circuits d'éclairage
 Art. 10.1.3.2.3
 Les circuits d'éclairage de section mini. 1.5 mm² doivent être protégés par un disjoncteur 16 A maxi.
- M1: Equipement par circuit
 Art. 10.1.3.3.3
 Le nombre de socles de prises de courant 16 A 2P + T par circuit est limité:
 - 12 lorsqu'ils sont alimenté en 2,5 mm²
 - 8 lorsqu'ils sont alimenté en 1,5 mm²
 - 6 pour le circuit dédié de la cuisine, alimenté en 2,5 mm²
 Les prises de courant complémentaires peuvent être alimentés par un circuit prises de courant extérieur à la cuisine.
- Protection des circuits prises de courant
 Art. 10.1.4.7.2
 Conducteurs 1,5 mm² : protection par disjoncteur 16 A maxi.
 Conducteurs 2,5 mm² : protection par disjoncteur 20 A maxi.
- K2: Il est admis que l'alimentation de la sonnette soit réalisée à partir d'un circuit spécialisé dédié aux fonctions d'automatismes domestiques ou à partir d'un circuit d'éclairage.
- P2: Décompte des socles multiples
 Art. 10.1.3.3.2
 Le décompte des socles de prises de courant se fait socle par socle, que ce socle soit intégré dans un boîtier simple ou multiple.
 ex : 1 socle double = 2 socles décomptés
 1 socle triple = 3 socles décomptés
- Q2: Prises de courant commandées
 Art. 10.1.3.8.2
 Un interrupteur peut commander au maximum deux socles de prise de courant si ces deux socles se situent dans la même pièce.

 Un télérupteur, un contacteur ou tout autre dispositif similaire peut commander plus de deux socles de prise de courant.

 Chaque socle de prise de courant commandée est décompté comme un point d'éclairage.
[Il est recommandé d'identifier les socles de prises de courant commandées](#)
- S2: Cuisine
 Socles de prises de courant non spécialisées 16 A 2P + T
 Art. 10.1.3.3
 - 6 socles issus d'un même circuit dédié (dont 4 répartis au-dessus du (des) plan(s) de travail)
- X2: lorsque l'emplacement du congélateur est défini, prévoir un circuit spécialisé avec 1 dispositif différentiel 30 mA spécifique, de préférence à immunité renforcée exemple type Hi
- A3: Cuisine
 Socles de prises de courant non spécialisées 16 A 2P + T
 Art. 10.1.3.3
 - 6 socles issus d'un même circuit dédié (dont 4 répartis au-dessus du (des) plan(s) de travail)
- AS3: disjoncteur dédié
 non décompté dans le s/total
- AU3: =AS3+AS4

A4: cuisine
Eclairage
Art. 10.1.3.2
1 point d'éclairage équipé d'un socle + douille DCL pouvant être réalisé soit :
- au plafond (généralement)
- au niveau des parois
- au sol
- par l'intermédiaire d'un socle de prise de courant commandée.

Socles de prises de courant non spécialisées 16 A 2P + T

Art. 10.1.3.3
- 6 socles **issus d'un même circuit dédié** (dont 4 répartis au-dessus du (des) plan(s) de travail)
- 3 socles si la surface de la cuisine **est inférieure ou égale à 4 m²**
- pour le cas d'un îlot central, ces prises peuvent aussi être sur un plot ou une crédence solidaires de l'îlot
- 1 socle supplémentaire pour la hotte

Attention : installation interdite au-dessus du bac d'évier, feux et plaques de cuisson (**un socle repéré pour la hotte est admis au-dessus des plaques de cuisson s'il est placé à au moins 1,80 m du sol**).

Circuits spécialisés (four, plaque de cuisson.etc...)

Art. 10.1.3.4
- 1 socle de prise de courant ou sortie de câble pour la **cuisinière/plaque de cuisson** (20 A tri ou 32 A monophasé)
- 1 socle de prise de courant 16 A 2P + T ou sortie de câble (**si four indépendant**)
- 1 socle de prise de courant 16 A 2P + T (**si lave-vaisselle**)
- 1 circuit supplémentaire 16 A 2P + T par gros appareil électroménager
Facultatif : **1 circuit spécial congélateur** (protégé par disjoncteur différentiel 30 mA HI ou alimenté par transformateur de séparation).

Cas particulier des logements comprenant une seule pièce principale

Art. 10.1.3.4
Il est admis d'adapter le nombre de prises spécialisées en fonction de l'équipement fourni avec le logement.
Si cet équipement n'est pas fourni, prévoir au moins un circuit 32 A et 2 circuits 16 A 2P + T.

+ 1 « Accessibilité » Dans le séjour et la cuisine, ce socle peut ne pas être supplémentaire.

Socles de prises de courant non spécialisées 16 A 2P + T
Un socle de prise de courant non commandée, pouvant être inclus dans le nombre de socle mini, doit être placé à proximité immédiate du dispositif de commande de l'éclairage.
L'axe du socle de prise de courant est situé à une hauteur $\leq 1,30$ m du sol.

Les prises

Définissez le nombre de prises nécessaires pour les répartir par blocs de deux ou trois.

Faites le compte des appareils que vous utilisez :

— quotidiennement, et qui nécessitent une prise dédiée (grille-pain, cafetière...);

— occasionnellement (mixeur, batteur...).

Comptez-en deux en plus de celles consacrées aux appareils.

L'alimentation du réfrigérateur se fera depuis une prise 16 A

L'alimentation du four micro onde se fera depuis une prise 16 A

AT4: =M4+(N4*2)+(O4*3)+(P4*4)+R4

AU4: =SOMME(T28;U28;V28;W28)

- A5: Séjour
Socles de prises de courant non spécialisées 16 A 2P + T
Art. 10.1.3.3 et 11.4
Pour un séjour jusqu'à 28 m²(*), 1 socle de prise de courant 16 A 2P + T par tranche de 4 m² répartis dans la pièce avec un minimum de 5 socles.
Pour les séjours supérieurs à 28 m², le nombre de socles sera défini en accord avec le maître d'ouvrage / utilisateur, avec un minimum de 7 socles.
(*) Lorsque que la cuisine est ouverte sur le séjour, on considère la surface du séjour comme étant égale à la surface totale de l'espace moins 8 m².
Deux socles de prises courant supplémentaires destinés aux usages multimédias sont placés par défaut dans le séjour ou dans une autre pièce en accord avec le maître d'ouvrage / utilisateur
- Eclairage
Art. 10.1.3.2
1 point d'éclairage équipé d'un socle + douille DCL
pouvant être réalisé soit :
- au plafond (généralement)
- au niveau des parois
- au sol
- par l'intermédiaire d'un socle de prise de courant commandée.
Ce point d'éclairage est obligatoirement réalisé au plafond si ce dernier est constitué par des planchers en dalles pleines, dalles alvéolées, dalles à poutrelles hourdis.
En rénovation totale ou en cas d'impossibilité technique d'encastrement des points placés au plafond, le point d'éclairage peut être réalisé au niveau des parois ou d'un socle de prise de courant commandée.
- Socle de prises de communication (RJ45)
Art. 11.2.1.1
1 prise RJ45 par pièce principale avec un minimum de 2 prises pour les logements de 2 pièces et moins.
Cette prise RJ45 est installée à proximité d'un socle de prise de courant.
- Prise télévision
Art. 11.2.1.2
Si le signal TV n'est pas distribué via les prises RJ45
- 1 prise TV pour 1 pièce principale par logement
- 2 prises TV pour 2 pièces principales par logement
- 3 prises TV pour 5 pièces principales et plus
La prise TV du séjour est installée à proximité d'une prise RJ45.
- + 1 « Accessibilité »** *Dans le séjour et la cuisine, ce socle peut ne pas être supplémentaire.*
Socles de prises de courant non spécialisées 16 A 2P + T
Un socle de prise de courant non commandée, **pouvant être inclus dans le nombre de socle mini**, doit être placé à proximité immédiate du dispositif de commande de l'éclairage.
L'axe du socle de prise de courant est situé à une hauteur ≤ 1,30 m du sol.
- AT5: Réévaluer le nombre de prises suivant la surface et les besoins (télé, informatique....)
- A6: Bureau
Socles de prises de courant non spécialisées 16 A 2P + T
Art. 10.1.3.3
- 3 socles de prises de courant répartis dans la pièce
- Eclairage
Art. 10.1.3.2
1 point d'éclairage équipé d'un socle + douille DCL
pouvant être réalisé soit :
- au plafond (généralement)
- au niveau des parois
- au sol
- par l'intermédiaire d'un socle de prise de courant commandée.
- + 1 « Accessibilité »**
Un socle de prise de courant non commandé, pouvant être supplémentaire par rapport au nombre de socle mini, doit être placé à proximité immédiate du dispositif de commande de l'éclairage.
- AT6: Réévaluer le nombre de prises suivant la surface et les besoins (télé, informatique....)
- A7: Chambre
Socles de prises de courant non spécialisées 16 A 2P + T
Art. 10.1.3.3
- 3 socles de prises de courant répartis dans la pièce
- Eclairage
Art. 10.1.3.2
1 point d'éclairage équipé d'un socle + douille DCL
pouvant être réalisé soit :
- au plafond (généralement)
- au niveau des parois
- au sol
- par l'intermédiaire d'un socle de prise de courant commandée.
- + 1 « Accessibilité »**
Un socle de prise de courant non commandé, pouvant être supplémentaire par rapport au nombre de socle mini, doit être placé à proximité immédiate du dispositif de commande de l'éclairage.

A8: Chambre
 Socles de prises de courant non spécialisées 16 A 2P + T
 Art. 10.1.3.3
 - 3 socles de prises de courant répartis dans la pièce

Eclairage
 Art. 10.1.3.2
 1 point d'éclairage équipé d'un socle + douille DCL
 pouvant être réalisé soit :
 - au plafond (généralement)
 - au niveau des parois
 - au sol
 - par l'intermédiaire d'un socle de prise de courant commandée.

+ 1 « Accessibilité »

Un socle de prise de courant non commandé, pouvant être supplémentaire par rapport au nombre de socle mini, doit être placé à proximité immédiate du dispositif de commande de l'éclairage.

A9: Chambre
 Socles de prises de courant non spécialisées 16 A 2P + T
 Art. 10.1.3.3
 - 3 socles de prises de courant répartis dans la pièce

Eclairage
 Art. 10.1.3.2
 1 point d'éclairage équipé d'un socle + douille DCL
 pouvant être réalisé soit :
 - au plafond (généralement)
 - au niveau des parois
 - au sol
 - par l'intermédiaire d'un socle de prise de courant commandée.

+ 1 « Accessibilité »

Un socle de prise de courant non commandé, pouvant être supplémentaire par rapport au nombre de socle mini, doit être placé à proximité immédiate du dispositif de commande de l'éclairage.

A10: Chambre
 Socles de prises de courant non spécialisées 16 A 2P + T
 Art. 10.1.3.3
 - 3 socles de prises de courant répartis dans la pièce

Eclairage
 Art. 10.1.3.2
 1 point d'éclairage équipé d'un socle + douille DCL
 pouvant être réalisé soit :
 - au plafond (généralement)
 - au niveau des parois
 - au sol
 - par l'intermédiaire d'un socle de prise de courant commandée.

+ 1 « Accessibilité »

Un socle de prise de courant non commandé, pouvant être supplémentaire par rapport au nombre de socle mini, doit être placé à proximité immédiate du dispositif de commande de l'éclairage.

A11: WC
 Socles de prises de courant non spécialisées 16 A 2P + T
 Art. 10.1.3.3
 - 1 socle de prises de courant dans les pièces d'une [surface supérieure à 4 m²](#)

Eclairage
 Art. 10.1.3.2
 1 point d'éclairage équipé d'un socle + douille DCL
 pouvant être réalisé soit :
 - au plafond (généralement)
 - au niveau des parois
 - au sol
 - par l'intermédiaire d'un socle de prise de courant commandée ([sauf dans les WC](#)).

+ 1 « Accessibilité »

Un socle de prise de courant non commandé, pouvant être supplémentaire par rapport au nombre de socle mini, doit être placé à proximité immédiate du dispositif de commande de l'éclairage.

A12: Salle de bain
 Socles de prises de courant non spécialisées 16 A 2P + T
 Art. 701.3 et 10.1.3.10
 1 socle de prise de courant 16 A 2P + T [installé hors volume 0, 1 et 2](#)
 1 socle de prise de courant pour rasoir, alimenté par un transformateur de séparation,
 est autorisé en volume 2 et hors volume.

Eclairage
 Art. 701.3 et 10.1.3.2
 1 point d'éclairage équipé d'un socle + douille DCL pouvant être réalisé soit :
 au plafond (généralement)
 au niveau des parois
 au sol
Il ne peut pas être réalisé par l'intermédiaire d'un socle de prise de courant commandée.
 Les socles et douilles DCL sont interdits dans les volumes 0 et 1.
 Ils sont autorisés :
 hors volume
 dans le volume 2 si :
 ils possèdent au moins un degré de protection IPX4 ou
 connecté, ils sont recouverts par un luminaire possédant au moins un degré de protection IPX4.

+ 1 « Accessibilité »

Un socle de prise de courant non commandé, pouvant être supplémentaire par rapport au nombre de socle mini, doit être placé à proximité immédiate du dispositif de commande de l'éclairage si celle-ci peut être placé à l'intérieur de la salle de bain.

Lave-linge / Sèche-linge
 Autorisé uniquement hors volume.

A13: Salle de bain
 Socles de prises de courant non spécialisées 16 A 2P + T
 Art. 701.3 et 10.1.3.10
 1 socle de prise de courant 16 A 2P + T [installé hors volume 0, 1 et 2](#)
 1 socle de prise de courant pour rasoir, alimenté par un transformateur de séparation,
 est autorisé en volume 2 et hors volume.

Eclairage
 Art. 701.3 et 10.1.3.2
 1 point d'éclairage équipé d'un socle + douille DCL pouvant être réalisé soit :
 au plafond (généralement)
 au niveau des parois
 au sol
Il ne peut pas être réalisé par l'intermédiaire d'un socle de prise de courant commandée.
 Les socles et douilles DCL sont interdits dans les volumes 0 et 1.
 Ils sont autorisés :
 hors volume
 dans le volume 2 si :
 ils possèdent au moins un degré de protection IPX4 ou
 connecté, ils sont recouverts par un luminaire possédant au moins un degré de protection IPX4.

+ 1 « Accessibilité »

Un socle de prise de courant non commandé, pouvant être supplémentaire par rapport au nombre de socle mini, doit être placé à proximité immédiate du dispositif de commande de l'éclairage si celle-ci peut être placé à l'intérieur de la salle de bain.

Lave-linge / Sèche-linge
 Autorisé uniquement hors volume.

A14: Salle de bain
 Socles de prises de courant non spécialisées 16 A 2P + T
 Art. 701.3 et 10.1.3.10
 1 socle de prise de courant 16 A 2P + T [installé hors volume 0, 1 et 2](#)
 1 socle de prise de courant pour rasoir, alimenté par un transformateur de séparation,
 est autorisé en volume 2 et hors volume.

Eclairage
 Art. 701.3 et 10.1.3.2
 1 point d'éclairage équipé d'un socle + douille DCL pouvant être réalisé soit :
 au plafond (généralement)
 au niveau des parois
 au sol
Il ne peut pas être réalisé par l'intermédiaire d'un socle de prise de courant commandée.
 Les socles et douilles DCL sont interdits dans les volumes 0 et 1.
 Ils sont autorisés :
 hors volume
 dans le volume 2 si :
 ils possèdent au moins un degré de protection IPX4 ou
 connecté, ils sont recouverts par un luminaire possédant au moins un degré de protection IPX4.

+ 1 « Accessibilité »

Un socle de prise de courant non commandé, pouvant être supplémentaire par rapport au nombre de socle mini, doit être placé à proximité immédiate du dispositif de commande de l'éclairage si celle-ci peut être placé à l'intérieur de la salle de bain.

Lave-linge / Sèche-linge
 Autorisé uniquement hors volume.

- A15: Entrée
Socles de prises de courant non spécialisées 16 A 2P + T
Art. 10.1.3.3
- 1 socle de prises de courant dans les pièces d'une [surface supérieure à 4 m²](#)
- Eclairage
Art. 10.1.3.2
1 point d'éclairage équipé d'un socle + douille DCL
pouvant être réalisé soit :
- au plafond (généralement)
- au niveau des parois
- au sol
- par l'intermédiaire d'un socle de prise de courant commandée (**sauf dans les WC**).
- + 1 « Accessibilité »**
Un socle de prise de courant non commandé, pouvant être supplémentaire par rapport au nombre de socle mini, doit être placé à proximité immédiate du dispositif de commande de l'éclairage.
- A16: Couloir
Socles de prises de courant non spécialisées 16 A 2P + T
Art. 10.1.3.3
- 1 socle de prises de courant dans les pièces d'une [surface supérieure à 4 m²](#)
- Eclairage
Art. 10.1.3.2
1 point d'éclairage équipé d'un socle + douille DCL
pouvant être réalisé soit :
- au plafond (généralement)
- au niveau des parois
- au sol
- par l'intermédiaire d'un socle de prise de courant commandée (sauf dans les WC).
- + 1 « Accessibilité »**
Un socle de prise de courant non commandé, pouvant être supplémentaire par rapport au nombre de socle mini, doit être placé à proximité immédiate du dispositif de commande de l'éclairage.
- A17: Couloir
Socles de prises de courant non spécialisées 16 A 2P + T
Art. 10.1.3.3
- 1 socle de prises de courant dans les pièces d'une [surface supérieure à 4 m²](#)
- Eclairage
Art. 10.1.3.2
1 point d'éclairage équipé d'un socle + douille DCL
pouvant être réalisé soit :
- au plafond (généralement)
- au niveau des parois
- au sol
- par l'intermédiaire d'un socle de prise de courant commandée (sauf dans les WC).
- + 1 « Accessibilité »**
Un socle de prise de courant non commandé, pouvant être supplémentaire par rapport au nombre de socle mini, doit être placé à proximité immédiate du dispositif de commande de l'éclairage.
- A18: escalier
-1 point lumineux.
si plus de 2 points de commande prévoir un télérupteur
- A19: Mezzanine
- Socles de prises de courant non spécialisées 16 A 2P + T
Art. 10.1.3.3
- 1 socle de prises de courant dans les pièces d'une [surface supérieure à 4 m²](#)
- Eclairage
Art. 10.1.3.2
1 point d'éclairage équipé d'un socle + douille DCL
pouvant être réalisé soit :
- au plafond (généralement)
- au niveau des parois
- au sol
- par l'intermédiaire d'un socle de prise de courant commandée (sauf dans les WC).
- + 1 « Accessibilité »**
Un socle de prise de courant non commandé, pouvant être supplémentaire par rapport au nombre de socle mini, doit être placé à proximité immédiate du dispositif de commande de l'éclairage.
- A20: Buanderie-lingerie
-1 point lumineux.
-1 prise de courant [si la surface > 4 m²](#)
- A21: Combles
-1 point lumineux.
-1 prise de courant [si la surface > 4 m²](#)
- AA21: VMC
ou VMR en rénovation

- A22: Garage
-1 point lumineux.
-1 prise de courant
- AL22: Moteur porte de garage
Section et protection à définir suivant notice constructeur
- A23: s /sol - cave
-1 point lumineux.
-1 prise de courant
- AH23: chaudière à Gaz :
protection et section suivant notice constructeur
- A24: Véranda
-1 point lumineux.
-1 prise de courant par tranche de 4 m²
- A25: Eclairage extérieur
Art. 10.1.3.2
- 1 point d'éclairage par entrée principale ou de service communiquant directement avec le logement (ce point d'éclairage peut être alimenté par un circuit intérieur.)
- il est recommandé d'installer 1 point d'éclairage à proximité des portes de garage.
- Tout circuit d'éclairage en attente de raccordement à un luminaire doit aboutir soit à :
- une [boîte de connexion](#) équipée ou non d'un socle DCL
- un luminaire
- une douille non fixée.
- Ces matériels posséderont l'IP et l'IK requis à l'emplacement où ils sont installés.
[Il est admis que la sonnette soit alimentée à partir d'un circuit d'éclairage ou d'un circuit spécialisé dédié aux fonctions d'automatismes domestiques.](#)
- Les circuits extérieurs [alimentant](#) une ou plusieurs applications [non fixées au bâtiment](#) comme par exemple l'éclairage, le portail etc..., [doivent](#) être alimentés par [au moins un circuit spécialisé](#).
La protection différentielle de ces circuits doit [être dédiée](#) et distincte de celles des circuits intérieurs.
- Stores bannes extérieurs, portails**
Art. 10.1.3.4
Si ces équipements sont prévus ou présents, prévoir un [circuit spécialisé](#)
- L25: =SI(SOMME(G25:K25)<8;1)
- AM25: Moteur portail
Section et protection à définir suivant notice constructeur
- AN25: pompe de relevage :
Section et protection à définir suivant notice constructeur
- AO25: circuits piscine :
Section et protection à définir suivant étude du coffret
- AD27: PC GTL
à installer dans le tableau de communication
- AB29: =AB28/3
- AR29: Protection des circuits prises de courant
Art. 10.1.4.7.2
Conducteurs 1,5 mm² : protection par disjoncteur 16 A maxi.
Conducteurs 2,5 mm² : protection par disjoncteur 20 A maxi.
- AR30: Equipement par circuit
Art. 10.1.3.3.3
Le nombre de socles de prises de courant 16 A 2P + T par circuit est limité:
- 12 lorsqu'ils sont alimenté en 2,5 mm²
- 8 lorsqu'ils sont alimenté en 1,5 mm²
- F34: =ARRONDI.SUP(F28/8)
- AD34: =SI(AD28=2;1)
- AT34: =SI(AS30=8;ARRONDI.SUP(AS28/8);0)
- S35: =SI(O28=6;1)
- AT35: =SI(AS30=12;ARRONDI.SUP(AS28/12);0)
- AX48: =SI(AU48>1;ARRONDI.SUP(AU48/8))
- AX49: SI(AU49>1;ARRONDI.SUP(AU49/8);"0")
- A52: Parafoudre "analogique" (RTC, [ADSL non dégroupé ...](#))
- AR61: =SI(AV62>52;"52 modules Maxi";"dimensions coffret o.k")
- AW61: nombre de modules
- AX61: nombres d'appareils